

# Formulaire de demande de brevet de spécialiste scolaire



Éducation et Apprentissage de la petite enfance  
Section des brevets

## ! IMPORTANT

Le Formulaire de demande de brevet de spécialiste scolaire peut être rempli en ligne, mais doit être imprimé et remis avec les documents exigés pour être traité.

CETTE LISTE DE VÉRIFICATION DOIT ACCOMPAGNER LE FORMULAIRE DE DEMANDE DÛMENT REMPLI ET SIGNÉ ET LE PAIEMENT DES DROITS EN MONNAIE CANADIENNE (\$ CA).

**Veillez joindre les documents exigés suivants :**

**Remarque —** Veuillez conserver une copie de tout document original avant de soumettre l'original, car tous les documents exigés font partie de la demande et seront conservés dans les dossiers de la Section des brevets. Ils ne seront pas renvoyés au demandeur ni transmis aux employeurs.

- Formulaire de demande dûment rempli et signé.
- Frais de traitement de la demande payables en monnaie canadienne (\$ CA).
  - **100 \$ CA pour les diplômes universitaires répondant aux conditions et obtenus au Manitoba**
  - **150 \$ CA pour les diplômes universitaires répondant aux conditions et obtenus ailleurs au Canada**
  - **200 \$ CA pour les diplômes universitaires répondant aux conditions et obtenus à l'extérieur du Canada**
- Une vérification originale et actuelle des antécédents qui comprend :
  - a. une **vérification du casier judiciaire avec une vérification pour les personnes appelées à travailler auprès de personnes vulnérables**
    - i. Les vérifications peuvent être faites à l'organisme d'application de la loi de votre localité au Canada.
    - ii. Les résultats des vérifications des antécédents délivrés en format électronique (tels que les résultats provenant du Service de police de Winnipeg) doivent être **envoyés par courriel** à MBProfCert@gov.mb.ca avec **TOUS** les renseignements de sécurité requis pour que la Section des brevets puisse y accéder.
  - b. une **vérification du registre concernant les mauvais traitements infligés aux enfants du Manitoba**
    - i. Les renseignements et formulaires de demande se trouvent [en ligne](#).

REMARQUE : Seuls les originaux sont acceptés. Ils doivent dater de moins de trois mois à la date où votre demande de brevet d'enseignant est reçue. Ils doivent inclure tous les noms légaux actuels et passés qui correspondent à ceux indiqués sur votre certificat de naissance, de mariage ou de divorce selon votre situation. Ces documents font partie de la demande et ne seront pas retournés au demandeur.

- Photocopie du **certificat de naissance**.
- Photocopie d'une preuve de **citoyenneté canadienne, du statut d'immigrant admis ou d'un permis de travail valide**. Si vous êtes né au Canada, votre certificat de naissance constitue votre preuve de citoyenneté.
- Photocopie d'un **certificat de mariage ou de divorce ou d'un document officiel de changement de nom** (s'il y a lieu).

# Formulaire de demande de brevet de spécialiste scolaire

.....



Éducation et Apprentissage de la petite enfance  
Section des brevets

- Photocopie d'une carte valide de membre d'une association si vous présentez une demande pour une des catégories suivantes :
  - orthophoniste et audiologiste;
  - ergothérapeute;
  - physiothérapeute;
  - travailleur social.
  
- Rapport confidentiel soumis par la poste ou par télécopie **DIRECTEMENT** à la Section des brevets par votre **dernier employeur ou superviseur**. Ce rapport devrait être écrit sous forme de lettre, devrait parler de vos habitudes de travail et devrait indiquer si son auteur vous recommande ou non pour l'emploi. Si vous n'avez aucune expérience professionnelle, le rapport doit être soumis par la personne responsable des stages de votre programme menant à un diplôme. Il doit être **signé à la main** par son auteur.

## RELEVÉS DE NOTES

### Études postsecondaires suivies au Canada ou aux États-Unis

Les relevés de notes OFFICIELS de toutes les universités où vous avez obtenu un diplôme ou suivi des cours, y compris tous les crédits transférés, doivent être envoyés par la poste **DIRECTEMENT** par l'université à la Section des brevets.

#### Demandeurs du Québec :

- un relevé de notes OFFICIEL du Diplôme d'études collégiales (DEC) du CEGEP doit être envoyé par la poste **DIRECTEMENT** par le CEGEP à la Section des brevets;
- une photocopie du Diplôme d'études collégiales (DEC);
- **le cas échéant**, un relevé de notes OFFICIEL du Diplôme d'études professionnelles (DEP) doit être envoyé par la poste **DIRECTEMENT** par le ministère de l'Éducation à la Section des brevets.
- une photocopie du Diplôme d'études professionnelles (DEP).

- J'ai demandé que les **relevés de notes** de mes études postsecondaires suivies au Canada ou aux États-Unis soient envoyés par la poste **DIRECTEMENT** à la Section des brevets.

### Études postsecondaires suivies à l'extérieur du Canada ou des États-Unis

Il faut obtenir une évaluation **ICAP cours par cours** de vos études postsecondaires suivies à l'extérieur du Canada ou des États-Unis par World Education Services (WES). Cette évaluation doit être envoyée par la poste **DIRECTEMENT** à la Section des brevets par WES. Des frais seront payables à WES pour ce service.

- J'ai fait la demande pour une évaluation **ICAP cours par cours** de mes études postsecondaires suivies à l'extérieur du Canada ou des États-Unis par World Education Services.

## EXPÉRIENCE DE SPÉCIALISTE (s'il y a lieu)

- J'ai demandé à mes anciens employeurs de remplir le formulaire [Attestation de l'expérience en tant que spécialiste scolaire](#) et de l'envoyer par la poste **DIRECTEMENT** à la Section des brevets.





# Formulaire de demande de brevet de spécialiste scolaire



Éducation et Apprentissage de la petite enfance  
Section des brevets

.....  
VEUILLEZ ÉCRIRE EN LETTRES MAJUSCULES

## B. Profil linguistique du demandeur

Je préfère recevoir ma correspondance en :

Français  Anglais

Je préfère recevoir mes documents délivrés par la Section des brevets en :  
(c.-à-d. brevet de spécialiste scolaire, attestation de compétences, etc.)

Français  Anglais

## C. Déclaration d'identité autochtone (La communication de ces renseignements est volontaire et facultative.)

Pour plus de renseignements sur la déclaration d'identité autochtone, veuillez communiquer avec la : Direction générale de l'inclusion des Autochtones

Murdo Scribe Centre

510, avenue Selkirk

Winnipeg (Manitoba) R2W 2M7

Tél. : 204 945-7886 (sans frais : 1 800 282-8069, poste 7886) Téléc. : 204 948-2010

Ou consultez le site Web à : [www.edu.gov.mb.ca/efpa/index.html](http://www.edu.gov.mb.ca/efpa/index.html)

Êtes-vous Autochtone, c'est-à-dire membre des Premières Nations  
(Indien de l'Amérique du Nord), Métis(se) ou Inuk (Inuit(e))?

Oui  Non

Remarque — L'expression Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord) désigne à la fois les Indiens inscrits et les Indiens non inscrits. Si oui, cochez la case ou les cases qui vous décrivent le mieux actuellement :

- Oui, je suis membre des Premières Nations – Indien(ne) de l'Amérique du Nord
- Oui, je suis Métis(se)
- Oui, je suis Inuit(e)

Laquelle des options suivantes décrit le mieux votre identité culturelle et linguistique autochtone? Vous pouvez en choisir deux au maximum :

- Anichinabé (Ojibwé ou Saulteaux)  Déné (Sayisi)  Inuktitut
- Dakota  Ininiw  Michif
- Oji-cri  Autres (veuillez préciser) : \_\_\_\_\_

## D. Études postsecondaires

Programme de diplôme \_\_\_\_\_

Diplôme obtenu  Oui  Non Date d'obtention du diplôme \_\_\_\_\_

Établissement postsecondaire \_\_\_\_\_

Pays \_\_\_\_\_ Langue d'enseignement \_\_\_\_\_

# Formulaire de demande de brevet de spécialiste scolaire



Éducation et Apprentissage de la petite enfance  
Section des brevets

.....  
VEUILLEZ ÉCRIRE EN LETTRES MAJUSCULES

## D. Études postsecondaires (suite)

Programme de diplôme \_\_\_\_\_

Diplôme obtenu       Oui     Non      Date d'obtention du diplôme \_\_\_\_\_

Établissement postsecondaire \_\_\_\_\_

Pays \_\_\_\_\_ Langue d'enseignement \_\_\_\_\_

Programme de diplôme \_\_\_\_\_

Diplôme obtenu       Oui     Non      Date d'obtention du diplôme \_\_\_\_\_

Établissement postsecondaire \_\_\_\_\_

Pays \_\_\_\_\_ Langue d'enseignement \_\_\_\_\_

Programme de diplôme \_\_\_\_\_

Diplôme obtenu       Oui     Non      Date d'obtention du diplôme \_\_\_\_\_

Établissement postsecondaire \_\_\_\_\_

Pays \_\_\_\_\_ Langue d'enseignement \_\_\_\_\_

## E. Brevet(s) d'enseignement, s'il y a lieu

Inscrivez le nom de la province, du territoire ou du pays qui vous a déjà accordé un brevet d'enseignement ou une autorisation d'enseigner.

Voir la liste des documents exigés ci-dessus pour connaître les exigences relatives à la copie du brevet d'enseignement ou de l'autorisation d'enseigner et à l'attestation officielle du statut professionnel.

Province, territoire ou pays	Copie du brevet ou de l'autorisation incluse	Attestation officielle du statut professionnel demandée
_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

# Formulaire de demande de brevet de spécialiste scolaire



Éducation et Apprentissage de la petite enfance  
Section des brevets

.....  
VEUILLEZ ÉCRIRE EN LETTRES MAJUSCULES

## F. Liste de vérification de l'expérience de spécialiste scolaire, s'il y a lieu

Pour que votre expérience de spécialiste scolaire soit évaluée en vue de sa reconnaissance au Manitoba, vos employeurs actuels ou passés doivent remplir le formulaire [Attestation par l'employeur de l'expérience acquise en tant que spécialiste scolaire](#) et l'envoyer par la poste **DIRECTEMENT** à la Section des brevets. La Section des brevets peut effectuer l'évaluation de vos diplômes universitaires sans votre expérience de spécialiste. Il n'est pas nécessaire d'obtenir une attestation de l'expérience acquise en tant que spécialiste scolaire pour que la Section des brevets procède à l'évaluation de vos titres de compétences.

Une expérience de spécialiste scolaire antérieure ne peut pas être utilisée pour remplacer les exigences scolaires. La Section des brevets recueille des données sur l'expérience afin que les employeurs du Manitoba puissent utiliser les années d'expérience de spécialiste approuvées à des fins salariales.

**Veillez indiquer ci-dessous votre expérience de spécialiste en commençant par le premier emploi occupé (ne pas inclure le stage pédagogique).**

Employeur	Adresse	de (mois/année)	à (mois/année)	Total (mois/années)

# Formulaire de demande de brevet de spécialiste scolaire

.....

## G. Déclaration

Vous devez répondre à **TOUTES** les questions de déclaration par « Oui » ou par « Non ». Chaque fois que vous répondez par « Oui », veuillez fournir une explication détaillée avec les coordonnées de l'organisme d'enregistrement ou de délivrance du brevet de spécialiste concerné. Ces renseignements doivent figurer sur une ou des pages séparées.

1. Avez-vous déjà présenté une demande d'autorisation d'exercer votre profession ou de brevet de spécialiste qui a été rejetée?  Oui  Non
2. Votre autorisation d'exercer votre profession ou votre brevet de spécialiste ont-ils déjà été suspendus ou annulés dans une autre province, un territoire ou un autre pays?  Oui  Non
3. Avez-vous déjà, pour une raison autre que celle d'éviter de payer les droits de renouvellement, renoncé volontairement à votre autorisation d'exercer votre profession ou à votre brevet de spécialiste?  Oui  Non
4. Avez-vous déjà restreint l'exercice de votre profession, volontairement ou involontairement, avant la tenue d'une enquête ou l'adoption de mesures disciplinaires?  Oui  Non
5. Avez-vous déjà été reconnu(e) coupable d'inconduite professionnelle ou considéré(e) comme étant incompetent(e) ou incapable d'exercer votre profession?  Oui  Non
6. Avez-vous déjà fait ou faites-vous actuellement l'objet d'une enquête ou d'un recours sur votre conduite, compétence ou capacité professionnelle ayant un lien avec votre profession, y compris pendant vos études?  Oui  Non
7. Votre autorisation d'exercer votre profession ou votre brevet de spécialiste a-t-il déjà fait l'objet de limites, de conditions ou de restrictions dans une autre province, un territoire ou un autre pays?  Oui  Non
8. Un responsable de programme de formation de spécialistes scolaires vous a-t-il déjà demandé de quitter le programme?  Oui  Non
9. Vous a-t-on déjà personnellement empêché(e) d'exercer votre profession de spécialiste scolaire dans une province, un territoire ou un pays en raison d'un recours criminel ou civil ou de mesures disciplinaires?  Oui  Non
10. Avez-vous déjà accepté une entente à l'amiable ou une démission pour éviter tout recours ou toute mesure disciplinaire relativement à votre conduite, compétence ou capacité professionnelle ayant un lien avec votre profession ou votre brevet de spécialiste?  Oui  Non

Initiales du demandeur

# Formulaire de demande de brevet de spécialiste scolaire

.....



Éducation et Apprentissage de la petite enfance  
Section des brevets

11. Un district ou une division scolaire, une autorité scolaire ou tout autre organisme vous a-t-il déjà congédié(e) ou a-t-il déjà restreint votre pratique de la profession de spécialiste scolaire pour une raison liée à votre conduite, compétence ou capacité professionnelle?  Oui  Non
12. Avez-vous déjà fait l'objet d'une enquête ou d'un recours relativement à votre travail auprès d'enfants ou d'élèves dans l'exercice de fonctions autres que celles liées à votre profession?  Oui  Non
13. Avez-vous déjà été reconnu(e) coupable d'inconduite professionnelle ou considéré(e) comme étant incompetent(e) ou incapable d'exercer une autre profession?  Oui  Non
14. Avez-vous déjà fait ou faites-vous actuellement l'objet d'une enquête ou d'un recours sur votre conduite, compétence ou capacité professionnelle ayant un lien avec une autre profession?  Oui  Non

## Déclaration relative au casier judiciaire

Veillez répondre par « Oui » ou par « Non ». Chaque fois que vous répondez par « Oui », veuillez fournir une explication détaillée de l'infraction, avec les coordonnées de l'autorité policière ou judiciaire concernée. Ces renseignements doivent figurer sur une ou des pages séparées.

Le fait d'avoir un dossier d'accusations ou un dossier de condamnations ne vous empêche pas nécessairement d'obtenir un brevet de spécialiste scolaire. Chaque dossier sera examiné au cas par cas pour déterminer sa pertinence relativement aux exigences liées à la profession.

1. Avez-vous déjà été reconnu(e) coupable d'une infraction criminelle?  Oui  Non
2. Avez-vous déjà été reconnu(e) coupable d'une infraction qui remet en cause votre capacité à pratiquer la profession?  Oui  Non
3. Existe-t-il des accusations criminelles en instance contre vous?  Oui  Non
4. Votre nom a-t-il déjà figuré sur un registre concernant les mauvais traitements d'une province, d'un territoire ou d'un pays?  Oui  Non

**Toute déclaration fautive ou incomplète pourrait constituer une inconduite professionnelle susceptible d'entraîner le rejet de votre demande.**

Initiales du demandeur

# Formulaire de demande de brevet de spécialiste scolaire



Éducation et Apprentissage de la petite enfance  
Section des brevets

## Déclaration finale

Je déclare que tous les renseignements fournis dans la présente demande sont, à ma connaissance, véridiques, exacts et complets. Je comprends qu'aucune vérification de mes compétences ne sera effectuée tant que le ministère de l'Éducation du Manitoba n'aura pas reçu tous les documents requis et qu'il se pourrait également que des renseignements additionnels soient requis.

J'autorise le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba à communiquer avec les établissements que j'ai fréquentés et à recueillir tous les renseignements requis auprès de ces établissements, des organismes d'enregistrement et de délivrance des brevets de spécialiste scolaire et des services policiers relativement à ma demande d'obtention d'un brevet de spécialiste scolaire au Manitoba. Je reconnais que le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba peut utiliser ces renseignements pour déterminer mon admissibilité au brevet de spécialiste scolaire.

Je consens à ce que le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba demande et communique des renseignements à toute autre province ou tout autre territoire, pays ou organisme de délivrance des brevets.

Je consens à aviser immédiatement le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba de tout changement aux renseignements que j'ai fournis dans la présente demande entre le moment où je l'ai remplie et celui de l'obtention de mon brevet, et à fournir les nouveaux renseignements.

J'autorise la communication de renseignements concernant ma classification salariale, mon expérience de spécialiste scolaire et mes compétences aux commissions scolaires, aux écoles privées ou aux autorités du gouvernement provincial ou fédéral à des fins d'embauche.

Je déclare que tous les documents que j'ai fournis à l'appui de ma demande n'ont subi aucune modification.

Je conviens que la Section des brevets se réserve le droit d'exiger d'autres documents au besoin et pourrait demander des documents originaux si les photocopies envoyées ne sont pas acceptables.

Signature \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_  
(Signature originale à l'encre requise)

Ces renseignements personnels sont recueillis en vertu du Règlement du Manitoba 115/2015, en application de la Loi sur l'administration scolaire, et seront utilisés à des fins de vérification continue des brevets, des notifications et d'analyse des données. Ces renseignements sont protégés par la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée. Pour toute question concernant la collecte des renseignements, communiquez avec la Section des brevets, C. P. 700, Russell (Manitoba) R0J 1W0. Tél. : 1 800 667-2378 ou 204 773-2998.

# Formulaire de demande de brevet de spécialiste scolaire



Éducation et Apprentissage de la petite enfance  
Section des brevets

.....  
VEUILLEZ ÉCRIRE EN LETTRES MAJUSCULES

Réservé à l'administration :

N° de PSP : \_\_\_\_\_

N° de reçu : \_\_\_\_\_

## H. Frais de traitement de la demande

Veillez sélectionner les frais de traitement de la demande non remboursables applicables qui doivent être payés en monnaie canadienne (\$ CA) :

- 100 \$ CA pour les diplômes universitaires répondant aux conditions et obtenus au Manitoba
- 150 \$ CA pour les diplômes universitaires répondant aux conditions et obtenus ailleurs au Canada
- 200 \$ CA pour les diplômes universitaires répondant aux conditions et obtenus à l'extérieur du Canada

### Mode de paiement

- Chèque\* (libellé à l'ordre du ministre des Finances)
- Mandat (libellé à l'ordre du ministre des Finances)
- Visa ou MasterCard (remplir la section I. Demande de paiement par Visa ou MasterCard)

\* Des frais de service de 20 \$ CA seront facturés si un chèque s'avère sans provision.

## I. Demande de paiement par Visa ou MasterCard

**REMARQUE : Les renseignements relatifs à la carte de crédit Visa ou MasterCard envoyés par courriel ne peuvent pas être acceptés pour des raisons de sécurité. Si les renseignements relatifs à la carte de crédit ont été transmis par téléphone, la signature du titulaire de la carte DOIT être incluse ci-dessous.**

Mode de paiement

- Visa (Le Visa débit n'est pas accepté)  MasterCard

Numéro de carte \_\_\_\_\_

Date d'expiration \_\_\_\_\_  
mois/année

Nom du titulaire de la carte  
(tel qu'il apparaît sur la carte) \_\_\_\_\_  
Veillez écrire en lettres moulées

Signature du titulaire de la carte \_\_\_\_\_

## J. Envoi

Veillez envoyer le Formulaire de demande de brevet d'enseignement dûment rempli et signé avec tous les documents exigés et le paiement des frais de traitement de la demande par la poste à l'adresse suivante :

Section des brevets  
C. P. 700  
402, rue Main Nord  
Russell (Manitoba) R0J 1W0  
Canada

Imprimer